



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

protection

Question écrite n° 93436

Texte de la question

M. William Dumas attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur l'éventuelle disparition des crédits affectés aux chantiers des jeunes bénévoles internationaux. Depuis quelques années, les financements des différents services de l'État ont déjà fortement diminués et une suppression des aides des DRASS mettrait l'activité des associations organisatrices de ces chantiers en grande difficulté. Or le rôle de ces chantiers n'est plus à démontrer, tant au point de vue humain que du point de vue de la restructuration du patrimoine bâti ou environnemental. Au travers de ces chantiers, les jeunes ont la possibilité de réaliser un travail utile et d'intérêt général, de rencontrer d'autres jeunes de milieux sociaux différents et de cultures diverses. Depuis plusieurs années, de nombreuses associations se sont attachées à ce que les jeunes les plus endifficulté, vivant en milieu rural ou urbain, puissent vivre ces expériences, et ont noué de nombreux partenariats avec des foyers socio-éducatifs, des missions locales, des centres sociaux... Au moment où les notions de volontariat, de service civil, apparaissent comme des propositions propres à remobiliser les jeunes sur les projets de la société, il serait dommageable que les DRASS ne disposent pas de moyens nécessaires à des actions dont chacun reconnaît la pertinence. En conséquence, il lui demande ses intentions quant au maintien de ces aides.

Données clés

Auteur : [M. William Dumas](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93436

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 2006, page 4607